

Quel est le coût du recours à un avocat ?

Il est difficile et aléatoire de définir, à l'avance, le coût d'un avocat.

La durée de ses prestations dépend de plusieurs facteurs :

- complexité de la problématique ;
- urgence ;
- nombre de parties ;
- comportement des parties ;
- intervention d'assureurs, d'experts, notamment.

Certains facteurs ne peuvent pas être anticipés avec certitude :

- intervention de tiers en cours de procédure ;
- longueur de l'argumentation adverse ;
- recherches juridiques à approfondir ;
- incident déontologique ;
- recours éventuel(s) ;
- nouvelles preuves à collecter, entre-autre.

À titre illustratif, les tâches suivantes impliquent plusieurs prestations qui prennent *a minima* le temps précisé (sauf exception particulière) :

➤ Consultation juridique (litige, conseil, rédaction de contrat) :

- ✓ entretien client,
- ✓ analyse des documents,
- ✓ recherches juridiques, et
- ✓ rédaction.

→ Minimum **5 heures**

➤ Mise en demeure :

- ✓ analyse des documents,
- ✓ recherches juridiques au besoin,
- ✓ avis au client et évaluation des chances de succès,
- ✓ rédaction du projet,
- ✓ finalisation (avec les observations du client) et envoi.

→ Minimum **3 heures**

➤ Procédure judiciaire ou arbitrale :

- ✓ entretien avec le client,
- ✓ analyse des documents,
- ✓ recherches juridiques,
- ✓ avis au client et évaluation des chances de succès,
- ✓ constitution du dossier de pièces,
- ✓ mise en demeure,
- ✓ acte introductif d'instance,
- ✓ audience d'introduction,
- ✓ analyse de l'argumentation adverse,
- ✓ (recherches juridiques complémentaires),
- ✓ répliques,
- ✓ audience de plaidoirie et préparation,
- ✓ analyse du jugement.

→ Minimum **12 heures**

➤ Accompagnement en négociation, conciliation et médiation :

- ✓ entretien avec le client,
- ✓ analyse des documents reçus,
- ✓ recherches juridiques,
- ✓ avis au client et évaluation des chances de succès,
- ✓ demande et choix de l'intervenant,
- ✓ entretiens avec le confrère,
- ✓ préparation des réunions,
- ✓ réunions et suivi,
- ✓ rédaction de l'accord et des contrats accessoires.

→ Minimum **8 heures**.

➤ Incidents éventuels :

- ✓ expertise : + min. 20 heures,
- ✓ jeu de conclusions : + min. 5 heures,
- ✓ déontologique : + min. 10 heures,
- ✓ exécution forcée (saisies) avec l'huissier et suivi : + min. 5 heures

Nos conditions d'intervention sont détaillées en annexe 2.

Sauf convention contraire, l'avocat prendra le soin de facturer à échéances régulières, selon la capacité financière du client, afin que le client maîtrise son budget et puisse, raisonnablement, anticiper le coût de l'intervention de l'avocat à moyenne échéance.
